

CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu : Séance du 20 12 2023

L'an deux mil vingt et trois et le 20 décembre à 19h, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Éric MEYER, le Maire.

Présents : M. Éric MEYER, Mme Touria CHARTIER, Mme Paula PIMENTEL, , M. Jean Jacques NOTSECK, M. Jean Philippe GRIFFON, M. Guy REYNIER, Mme Annie GUERTON, M. Christian POIRIER

Absents excusés :

M. Yves BECKER, Mme Géraldine BAUGE

Secrétaire de séance : Jean Jacques NOTSECK.

1/. Le compte rendu de la séance du 30 Septembre 2023 est approuvé et signé

2/. AIDES COMMUNAUTAIRES 2023

Le Maire fait un point sur les aides communautaires 2023 demandées pour un montant de 6893 Euros en reste à charge de la commune

- Acquisition d'une tondeuse
- Acquisition d'un souffleur
- Acquisition de luminaires Noel
- Canalisation Eaux de pluie en sortie d'Abbeville la rivière
- Acquisition d'un vidéoprojecteur
- Acquisition de 2 volets roulants

3/. OUVERTURE ANTICIPÉE DES CREDITS EN INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité et afin de permettre la continuité des projets de la commune.

DECIDE d'ouvrir les crédits en investissement à hauteur de ¼ du budget de 2023 avant le vote du budget primitif 2024.

4/. CONVENTION REFACTURATION DES FRAIS DE NUMERISATION DE LA CARTE COMMUNALE

Le maire rappelle le contexte d'adhésion de la commune au service commun du droit des sols de l'agglomération (Urbanisme). Dans le cadre de cette adhésion, l'agglomération par le service ADS-Administration du Droit des Sols a pris en charge les frais de dématérialisation des documents d'urbanismes de la commune (Carte Communale). Cette dématérialisation a permis la publication de notre carte communale sur le géo portail de l'urbanisme et l'alimentation d'un SIG à jour des dernières informations sur les parcelles de la commune. Ces informations sont issues de la DGFIP.

Il s'agit de signer la convention permettant la refacturation de ces frais de 750 Euros à la commune.

- *Il est rappelé à titre indicatif les tarifs courants pour ce type de prestation (1500 à 2500 Euros)*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de permettre au maire de signer cette convention.

5/. QUESTIONS / POINTS DIVERS

- Point sur le secrétariat : Mme DUVERGER étant en arrêt depuis maintenant plus de 6 mois, nous allons recruter Mme REYNIER Isabelle en remplacement sur les tâches de secrétariat de Mairie.
- Déontologue : Depuis le 1er juin 2023, les collectivités doivent toutes avoir désigné leurs référents déontologues. Afin de prévenir toute difficulté, tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local (CGCT, art. L. CGCT, art. L. 1111-1-1). L'agglomération a proposé 3 noms auprès desquels nous pourrions nous rapprocher. Nous devons désigner en 2024 notre référent.
- Etat des routes suite à la période des betteraves.
 - Des habitants de Boischampbault ont remonté une situation de route dans un état dangereux.
 - Un rappel doit être fait aux propriétaires et aux sucrières la règle des circuits en agglomération.
- Point sur le contrôle réalisé par la DRIAET auprès de Messieurs PILLAS Père et Fils.
 - Nous attendons les déclarations d'activités et la mise aux normes des installations.
- Point sur le contrat rural de Fontenette :
 - Le calendrier est pour le moment respecté
 - Le chantier sera en pause pendant les congés de Noël en attendant l'arrivée des transformateurs d'ENEDIS.
 - La DEAI, via l'agglomération, est sollicitée pour intervenir sur les canalisations avant que la voirie ne soit refaite.
- PPRI : les PPRI constituent l'un des outils de la mise en œuvre de la politique de l'État en matière de prévention des inondations. Nous n'avons pas d'obligation à cet égard mais il serait intéressant de recenser les moyens que nous avons sur la commune si nous étions confrontés à des problèmes de ce type en organisant une réunion d'habitants sur le sujet.
- Téléthon : Proposition de faire un don de 100 Euros de la commune à cet organisme. Adopté à l'unanimité.
- Nouvelle école élémentaire du SIRPVE.
 - La construction de l'école est maintenant terminée. La phase de réception a commencé.
 - La rentrée se fera le 8 Janvier 2024. Une visite est organisée ce samedi à 10H pour les élus et les familles.
- Loi sur l'accélération des énergies renouvelables.
 - Dans le cadre de cette loi, nous sommes amenés à délibérer, après avoir organisé une consultation sur les énergies retenue et les zones d'implantation.
 - Cette démarche ne concerne pas l'éolien sur lequel nous avons déjà consulté. Les délais étant courts et les modalités mal connues nous travaillerons sur le sujet en 2024.

Clôture de la séance à 21h21

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,